

ATTESTATION D'ASSURANCES
DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce, société de courtage d'assurances – 14 rue de Clichy – 75009 Paris, certifions que la **Fédération Française de Tennis (F.F.T.)** – Stade Roland Garros – 2 avenue Gordon Bennett – 75016 Paris, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de **MMA ENTREPRISE** sous le numéro **127.128.460**.

Le contrat, conforme aux articles L.321-1 et D.321-1 à 5 du Code du Sport, a pour objet de couvrir les Assurés lorsque leur Responsabilité Civile est mise en cause et/ou engagée dans le cadre de leurs activités.

Il garantit également les dommages causés aux bâtiments confiés à l'Assuré et au contenu en général, résultant des dégradations et détériorations à l'occasion de la mise à disposition temporaire des locaux.

Montant des garanties et franchises :

Garantie	Montant	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	50.000.000 €	Néant
- dont Dommages matériels et immatériels consécutifs	31.000.000 €	Néant
- dont Dommages immatériels non consécutifs	15.000.000 €	2.300 € par sinistre
Défense et Recours	150.000 €	Néant

Cette attestation ne saurait entraîner les Assureurs au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère suivant le tableau des garanties ci-dessus.

Elle est établie pour servir et valoir ce que de droit pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Fait à Paris le 3 septembre 2019.


